

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la commune de PLOUNÉOUR-MENEZ**

FINISTERE

Date de convocation	Membres
20/03/2023	En exercice : 15 Présents : 13 Votants 14
<p>Séance ordinaire du 29 mars 2023 à 20h00</p> <p>Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Sébastien MARIE, Maire</p> <p><u>Présents</u> : Sébastien MARIE – Pauline LACHIVER-KERGOAT - Maëldan CORRE – Laurent FONTANIER – Delphine SAUBAN – Aline COAT – Marie Anne GUILLERM – Pascal MOGUEROU - Stéphanie MORVAN - Thomas GALL – Marie ROBAIL - Christelle L'HURIEC - René CHEVER</p> <p><u>Absent ou excusé</u> : Amandine GOURVES ayant donné procuration à René CHEVER</p> <p><u>Secrétaire</u> : Aline COAT</p>	

OBJET : TRAVAUX RENOVATION SALLE SPORTS – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS COOPERATION TERRITORIALE MORLAIX COMMUNAUTE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que du fait de la nouvelle estimation fournie par l'architecte Monsieur Alain LE SCOUR, au niveau de l'avant-projet définitif, le montant de l'ensemble des travaux (Honoraires maîtrise d'œuvre, contrôle technique et coordination SPS, les révisions de prix 7% et les éventuel aléas pour 5 %) se chiffre comme suit :

- Montant des travaux	691 800.00 €
- Honoraires maîtrise d'œuvre architecte	76 319.00 €
- Mission de contrôle technique	6 040.00 €
- Mission coordination SPS	2 654.00 €
- Révision prix (7%) marchés travaux	48 426.00 €
- Aléas (5 %) travaux	34 590.00 €

pour un total à ce jour de 859 829.00 € H.T

Les subventions accordées à ce jour sont les suivantes :

- ETAT au titre de la DETR 2022 (Reliquat enveloppe)	50 000.00 €
- ETAT au titre de la DSIL 2022	75 000.00 €
- Conseil Départemental Finistère Pacte Finistère 2030 Volet 2	75 000.00 €
- Conseil Départemental Finistère enveloppe PPI Collèges	300 000.00 €

Envoyé en préfecture le 04/04/2023

Reçu en préfecture le 04/04/2023

Affiché le

ID : 029-212902027-20230329-D2023293315-DE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de déposer coopération et de solidarité territoriale auprès de MORLAIX Communauté, sur la base du nouveau chiffrage des travaux soit 859 829.00 € H.T. pour un montant de 50 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- APPROUVE le plan de financement proposé par le Maire, au vu des subventions actées
- DECIDE de déposer une demande de « Fonds de coopération et de solidarité territoriale » auprès de MORLAIX COMMUNAUTE sur la base de l'avant-projet définitif fourni par Monsieur Alain LE SCOUR Architecte soit 859 829.00 € H.T., pour un montant de 50 000 €
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents à intervenir

Pour extrait certifié conforme au registre,
Le Maire,

Sébastien MARIE

